



**DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE
COMMUNE DE GIVRY**

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° R 2017-126

**BENNE A MARC DOMAINE RAGOT A PONCEY
VENDANGES 2017**

Vu les articles L 2212-1 et L 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la demande de M. RAGOT Nicolas sollicitant l'autorisation de faire déposer une benne pour la récupération des marcs de raisin, pendant la période de vendanges 2017, au droit de son cuvage, rue des Grandes Vignes,

Considérant qu'il est nécessaire dans l'intérêt de la sécurité publique et pour éviter des accidents, de prendre toutes mesures utiles pour régler le stationnement,

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GIVRY

A R R Ê T E

ARTICLE 1 :

Du Jeudi 31 août 2017 et pour une durée d'un mois

Pour permettre l'installation d'une benne pour la récupération des marcs de raisin, le stationnement sera interdit rue des Grandes Vignes (côté droit dans le sens de circulation de la rue des Faussillons à la rue de Jambles et face au Domaine RAGOT), sur une emprise correspondant aux dimensions de cette benne.

ARTICLE 2 :

La benne à marc sera signalée de jour comme de nuit.

ARTICLE 3 :

La signalisation au stationnement sera mise en place par les services techniques municipaux et entretenue par le pétitionnaire.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté devra être affiché sur le site.

ARTICLE 5 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 :

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Givry, le 30 août 2017


Le Maire,
Juliette Méténier-Dupont

DIFFUSION :

Centre d'Incendie et de Secours : elamy@SDIS.fr et 03 85 44 43 52
Gendarmerie : 03 85 94 91 46
Journal de S&L : Emmanuel.mere@orange.fr

PETITIONNAIRE : M. RAGOT : vin@domaine-ragot.com

MAIRIE :

Affichage panneau
DST : danielgauthey@mairiedegivry.fr
ST : ateliersmunicipaux@mairiedegivry71.fr
Police Municipale : pascaljanet@mairiedegivry.fr